REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibération du Bureau Communautaire

Séance du **Mercredi 7 Octobre 2026 à 8h30**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20261007-DB-2026-12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026
Publication : 20/10/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :
1er Octobre 2026

Effectif du Bureau Communautaire : **15**
Nombre de membres présents : **14**
Nombre de membres excusés : **1**
Nombre de membres absents : **0**

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau, dûment convoqué le premier octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance.

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la communes de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, et dans l'attente des prochaines élections municipales à venir, l'effectif du Bureau communautaire est de 15 membres au lieu de 18.

Direction : Direction de l'Environnement

Services : Finances et Transition Energétique-Agriculture

Objet : Association Maison de la Nature et de la Pierre Sèche – Subvention 2026

ELUS MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE					
Commune	Noms des Conseillers	Fonction	Etat de présence		
			Présent	Excusé	Absent
CAMPAGNOLLES	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Présidente	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Pascal MARTIN	1er Vice-président	☐	☒	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	M. Régis DELIQUAIRE	2ème Vice-président	☒	☐	☐
CONDE-EN-NORMANDIE	M. Sylvain DELANGE	3ème Vice-président	☒	☐	☐
NOUES-DE-SIENNE	M. Sylvain LEROYER	5ème Vice-président	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Lucien BAZIN	6ème Vice-président	☒	☐	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Mme Marie-Line LEVALLOIS	7ème Vice-présidente	☒	☐	☐
SAINT-DENIS-DE-MÉRÉ	Mme Vanessa LARCHER	8ème Vice-présidente	☒	☐	☐
LANDELLE-ET-COUPIGNY	M. Denis JOUAULT	10ème Vice-président	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	Mme Nicole DESMOTTES	11ème Vice-présidente	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Patrice MARCHAND	1er autre membre du Bureau	☒	☐	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Mme Sandrine LEPETIT	2ème autre membre du Bureau	☒	☐	☐
CONDE-EN-NORMANDIE	M. Hervé PONDEMER	3ème autre membre du Bureau	☒	☐	☐

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

NOUES-DE-SIENNE	Mme Noémie ESNOULT	5ème autre membre du Bureau	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	Mme Maryse DUVAUX	6ème autre membre du Bureau	☒	☐	☐
TOTAL			**14**	**1**	**0**
Membres du Bureau			**15**		

Mme Sandrine LEPETIT, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) ;

Vu le procès-verbal d'élection des membres du Bureau Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 8 avril 2026 ;

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Bureau Communautaire par délibération n°D2026-5-4-1c du 11 mai, et notamment l'article 2-4 ;

Considérant que l'Intercom de la Vire au Noireau est compétente en matière de protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Considérant que par mail en date du 22 mai 2026, l'association de la Maison de la Nature et de la Pierre Sèche a sollicité l'Intercom de la Vire au Noireau pour l'obtention d'une subvention, pour l'exercice 2026, pour un projet d'aménagement d'une mare pédagogique.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Cycles de l'Eau » réunie le 15 septembre 2026 ;

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

A l'unanimité, d'autoriser le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association de la Maison de la Nature et de la Pierre Sèche, pour l'exercice 2026, pour le projet d'aménagement d'une mare pédagogique.

Il est précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS
Secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTERCOM de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau https://www.vireaunoireau.fr/ rubrique « actes administratifs », le : 20 10 26